

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 44

Artikel: Chasseurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

TROIS MOIS GRATUITS

Les personnes qui prendront un abonnement nouveau pour l'année 1909, recevront gratuitement le « Conteur vaudois » durant le 4^{me} trimestre 1908 (soit du 1^{er} octobre au 31 décembre).

4 fr. 50 seulement !

C'EST LA FAUTE A OSCAR !

Le canton de Vaud, de même que les autres cantons, a voté dimanche dernier un nouvel article constitutionnel et a élu pour trois ans ses conseillers nationaux. Cependant, sauf les articles des journaux politiques, sauf les affiches vertes et blanches, rien ne trahissait le moindre mouvement du peuple souverain. En fait de mouvement, il n'y eut que celui, bien intempestif, de messire Hiver, qui crut devoir secouer ses flocons de neige sur les prairies vertes et sur les vergers où, çà et là, les pommes et les poires mettaient leurs taches jaunes ou pourpres dans le feuillage très frais encore. En voyant ce chien de temps, quelques-uns pensèrent : « Les électeurs, ne pouvant se promener, iront nombreux au scrutin ». Erreur. Les électeurs restèrent chez eux. A Lausanne, où ils ont à leur disposition plus d'une douzaine de bureaux de vote, 1700 seulement sur 11,000 consentirent à se déranger. Mais aussi, comment veut-on que les citoyens s'enflamment en l'absence de lutte ! Au nord, les libéraux, subitement tombés en léthargie, laissaient aux radicaux le champ libre ; à l'est, c'était le parti socialiste qui faisait le mort, conservateurs et démocrates marchant la main dans la main, comme à l'ouest. De mémoire de politicien, on ne vit calme si parfait.

Il en est qui s'en félicitent. Ce sont choses excellentes, j'en conviens, que l'ordre, la paix et la tranquillité. Mais avouez que des élections sans le moindre piquant, sans un brin d'opposition, manquent tout à fait d'agrément. L'homme est ainsi fait qu'il n'apprécie bien que ce qui lui a coûté un effort, petit ou grand, et qu'il ne jouit que lorsqu'il se sent vivre. Or, politiquement, ce n'est pas vivre que de jeter dans l'urne son bulletin quand on sait d'avance que la cause est gagnée. Victor Hugo ne l'a-t-il pas dit : « Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent ! »

Que deviendrons-nous, ô Dieu du corps électoral ! si l'an qui vient voyait tomber dans une pareille torpeur les élections cantonales et communales ! Pourrions-nous, sans mourir d'ennui, être tous d'accord, dans nos soixante cercles et dans nos trois cent huitante-huit communes, sur le choix de nos députés au Grand Conseil, de nos conseillers communaux ou généraux, de nos syndics et de nos municipaux. Personne ne fréquenterait plus le scrutin. C'est pour lors qu'il faudrait laisser les femmes porter les culottes de l'électeur, du magistrat, du soldat, du gendarme, du cheminot, de nous tous enfin qui nous estimons la crème des bons citoyens.

Malheureux ! vont me dire les esprits pondérés, vous rêvez donc de ressusciter les mêlées sanglantes de 45, de 72, de 74, de 84 ! Je ne me rappelle pas 45, et pour cause ; mais l'histoire ne dit pas qu'on y vit couler la moindre gouttelette de sang. Pareillement, aux autres époques un peu agitées, il coula uniquement un peu plus de petit blanc que d'habitude. On se dit de gros mots, on s'administra, paraît-il, quelques taloches, ce qui n'est pas de très bon goût, mais au moins se sentait-on empoigné par toutes les fibres de son être pour « le parti », pour la cause qu'on jugeait la meilleure, pour les hommes incarnant le passé de la patrie ou son avenir ; on était démo ou ristou avec conviction, en tout bien tout honneur ; enfin on se disait comme Juste Olivier :

Un peu de dispute ranime,
Foin des gens toujours endormis !
La discorde serait un crime,
Mais se disputer est permis.

En ces temps-là, que de conciliabules, de conférences, d'assemblées plénières ! que de juvénile éloquence, que de harangues enflammées ! et aussi, à côté des grands partis, que de sous-partis, de clubs et de petits comités. Il y eut pendant longtemps un cercle — peut-être existait-il encore — dont le mot d'ordre était de repousser systématiquement tout ce qui venait de Berne. Lors du vote sur la Constitution de 1874, ce groupe comptait à Lausanne deux ou trois douzaines d'affiliés, dont quelques très jeunes membres du barreau. Inutile de dire qu'ils étaient tous de farouches adversaires de notre nouveau pacte fédéral. Le soir du 14 avril, fêtant entre eux la date chère au Vaudois, ils avaient fait imprimer en gros caractères leur lettre d'invitation sur un grand papier vert et blanc, comme une pancarte électorale. Un ami du *Conteur* a retrouvé un exemplaire de cette rarissime circulaire. Voici comment elle était libellée :

NON
ORDRE DU JOUR DU BANQUET
DU 14 AVRIL 1874.

Les convives (anti-centralisateurs pur sang) se réuniront à la Grenette de Lausanne, le 14 avril 1874, à 7 heures 55 minutes du soir.

N'y seront admis que les citoyens prenant l'engagement solennel de voter *non* le 19 avril 1874, et l'entrée sera rigoureusement interdite à toute personne ne faisant pas partie du Club.

La salle sera ornée et éclairée par les soins d'une commission désignée à cet effet.

Il ne pourra, dans tous les cas, y avoir moins d'une bougie par convive.

Le major de table désigné devra être Vaudois, ne pas savoir l'allemand, mais pourra en revanche connaître toutes les autres langues, mortes et vivantes.

Seront admis à prendre la parole, ou chanter, les savants, les simples d'esprit, les ridicules, les originaux et les imbéciles, s'il s'en trouve, attendu qu'il faut une dernière fois laisser chacun jouir un instant de la liberté qu'il va perdre.

Il ne sera toléré jusqu'à 10 heures que des discours et chansons sérieuses, la politique cantonale,

ainsi que les questions confessionnelles seront interdites.

Le licenciement sera ordonné par le major de table ensuite d'une entente avec les deux plus âgés des convives ; aucune puissance humaine n'aura le droit de s'opposer à leur décision.

MENU

Saucisses au foie 1^{re} qualité, poireaux et pommes de terre, fromage et mendiants, vin à discrétion.

En chœur : Chanson du canton de Vaud si beau.

Tout cela n'était pas d'un esprit très fin si l'on veut ; mais cela jetait dans la politique une note pittoresque et témoignait de cet entrain qui a si complètement manqué à la journée du 25 octobre 1908.

Dire que, ce dimanche-là, l'Est lui-même s'est assoupi sur toute la ligne !

— C'est la faute à Oscar, nous disait quelqu'un.

— Qui ça, Oscar ?

— Oscar Rapin, l'avocat, parbleu !... S'il avait voulu poser sa candidature, vous auriez vu soudain ce réveil des partis ! Et les agents électoraux de courir, de se démener, de pérorer ; et les convocations, les proclamations, les recommandations de se multiplier, à la grande joie des imprimeurs, tandis que, au seuil des bureaux de vote, les porteurs de listes, retrempés par ce branle-bas de combat, auraient souri à la foule des votants en agitant leurs papiers blancs, rouges ou verts. Dimanche dernier, dans les salles vides, ils étaient lamentables, ils avaient l'air d'enterrer un vieil ami, d'enterrer le scrutin, ces pauvres porteurs de listes.

C'est la faute à Oscar.

V. F.

CHASSEURS

DEPUIS huit jours j'ai le plaisir d'assister aux exploits cynégétiques de cinq braves citoyens qui ont, il me semble, plus de mérite que de charme et plus de fatigue que de gibier. On dit qu'un lièvre a établi son gîte au nord du village, à la lisière d'un bois, à proximité des champs ou des vignes. Le taupier affirme l'avoir vu, le garde-champêtre confirme ce dire et le régent Baudet — qui connaît tout — n'a pas l'air de douter. Devant de telles autorités je m'incline, quoique Abram Chavan, un malin qui retournerait le diable, sourie dans sa moustache blanche, jaunie par le brûlot et hausse les épaules avec un mépris mal déguisé. Mais chacun sait que Chavan est la pire langue du district, sinon du canton et, comme dit l'épicière Lavanchy : « il ne faut pas prendre après lui. »

Dépendant nos cinq chasseurs arrivent chaque matin par des routes différentes, boivent l'un après l'autre un verre de lie à la *Croix-Fédérale*, puis ils disparaissent et on n'entend pas plus parler d'eux que parler la poudre. Le soir, vers six heures, ils reviennent, chacun de son côté, tête basse, fusil bas, traînant leurs guêtres sales et portant sans fierté leurs gibecières vides. Les chiens suivent aussi piteux. C'est un lugubre spectacle. Si d'aventure ils

s'arrêtent à la pinte et que deux d'entre eux, par un détestable hasard, s'y rencontrent, ces messieurs n'ont pas l'air de se connaître, même de se voir. Seuls les chiens, qui ne poussent pas l'amour du métier jusqu'à haïr la concurrence, vont l'un à l'autre et se saluent selon la coutume que vous connaissez.

— Psst !

— Pfuitt !

Deux sifflets et si le signal ne suffit pas :

— Miro !

— Fouchs !

Alors, les braves bêtes se reposent et vont se coucher chacun aux pieds crottés de leurs proprios respectifs. Et si vous pouviez les interroger dans leur langage de chien, assurément ils répondraient :

— C'est-y bête de se tarabuster le tempérament à courir après un lièvre, et surtout à le manquer lorsqu'on peut en avoir à bon compte d'excellents dans les boutiques. Les hommes sont décidément des animaux singuliers.

Et voilà huit jours que ça dure et j'augure de la ténacité de ces Nemrods que l'aventure n'est pas proche du dénouement.

Revenir bredouille ! C'est là le cauchemar de tous les disciples de saint Hubert. Je comprends ça, mais ce qui m'enthousiasme presque, c'est l'pentement de ces messieurs, courant le lièvre dans un pays où on les compte... quand on en voit. Et, notez que pour partir en guerre contre ces inoffensifs quadrupèdes, quelques-uns d'entre eux revêtent des uniformes que Tartarin n'eût certes pas reniés. Alors, les voici en route, battant les taillis, trottant dans les terres labourées, grim pant les coteaux viticoles,

... suant, soufflant, étant rendu...

pour, le soir, rentrer au logis, l'estomac dans les talons et le carniar aussi plat que le ventre d'un famélique. Ce n'est pourtant pas drôle, mais qu'y faire. C'est comme pour la pêche à la ligne : une fois qu'on y a goûté, pas moyen d'en démodore. Le quinze septembre apparaît aux yeux du chasseur comme une date fatidique à laquelle il faut faire un bel honneur, même si le gibier est un mythe.

Vous vous rappelez les chasseurs de casquettes que Alphonse Daudet nous a décrits d'une façon si comique. Je n'aurais pas la malveillance d'imaginer que les cinq messieurs qui, depuis huit jours, viennent quotidiennement poursuivre l'unique lièvre de la commune — et encore combien problématique — jetteraient en l'air leurs pochards et tireraient sur ces informes feutres comme sur des perdrix, mais en les voyant partir chaque matin et rentrer chaque soir sans avoir tiré un coup de fusil — sauf, peut-être, sur quelque malheureux corbeau — je ne puis m'empêcher de penser aux joyeux bonshommes tarasconnais et à leurs couvre-chefs criblés de balles.

LE PÈRE GRISE.

LA CURIOSITA DE LA JULIE

A L'ASSESEU

LA Julie à l'Assesseu, l'est caurieuse coumeint n'on pet et onna founette coumeint on n'eïn troavé pou; ie vaut tot vèrè et tot savo.

Onna balla né, à la veillà, l'assesseu chò de sa catsetta onna granta follie de papai, la plleiehe en quatrou et la met dein onn'enveloppa sein la cacheta. La Julie que n'avai pas l'ai dé rein, vouaitivè ci commerce tot intrigafè, ma coumeint poivè pllie qua teni, dit dinche à son n'hommu :

— Qu'mest te cein po on papai ?

— Oh rein, que répond l'assesseu, l'est on papai dè la justice dé paix.

Et ie catzé lou papai au' fond du garderobe, dézo on tziron dè pantets.

La Julie n'a rein de, mà lou leindèman asse-tout que son n'hommu l'a veri les talons, s'eïn va vouaiti au gros bouffet et met tot à bètecu po troavo lou fameux papai; à force tzertzi l'a fini pè lou décruvi et s'est dépacha dè lou lierrè. L'ai avai ceï d'ècrit déchu: *m'eingadzou d'offri à ma tzira Julie la balla roba dè scia que ie desirè du lei ya grantein, si ye l'acouët dè résista peindeint vouet 'dzos à la curiosità dè sava ceïn que l'ei ya d'ècrit déchu.*

La Julie etai totta beinai. L'ei yavoi tan grantein que desiravè onna roba de scia ! Asseb-in s'est dépachà dè remètrè tot ein ordè, ein atteindeint lei vouet dzos, et raconta à tottès ses zamiès que vollhiavè binstou avei onna balla roba dèscia dinche et dinche, que l'ara pò Paquiès et patata.

La pourro fenna ne teniai plliequa ein pllieca, ie l'avai dè la peina dè rateni sa leinga, l'étai totta ai petits soins avouè son n'hommu et l'assesseu risai dein sa barba et sé leissivé dorlotta.

Lou huitième dzo sé passé; la Julie etai tot einnoya, n'osavè rein derè à son n'hommu, ma l'eïnveinta onna petitè comédie; ie fa tot d'on coup onna groscha bramafie :

— Què l'ei ya te ? que fa l'assesseu.

— Yè perdu la cliia dau secrètaïrou, et ne sais pas io l'ei messa, que dit la Julie.

— Pao-t-itrè dein lou garda-roba.

Totta conteinta que son n'hommu lai bailliai l'occajon dè reboullhi dein ci maublliiou et coumeint se dè rein n'étaï, ie reinversè lei teltzès dè pantets et de panamans et vouaiquè la lettra que tzi chu lou pliantzi !

— Ah ! vouaique lou papai que l'as mis iquie dedein, l'ai ya vouet dzos, que fa à son n'hommu.

— Baille le met, què l'ei de l'assesseu.

Ma la Julie avai dza pra lou papai, ein deseint à son n'hommu: sù bin ébahia dè sava ceïn que l'ei ya d'ècrit ique déchu, et devant que son n'hommu eusse de oquie, ye prein lou papai et lié déchu: *La terra est rionda — on corbé s'é-tai aguelli au fin coudzet d'onna nohère — quand lei dzenellhies von la pipi, faut lou bailli dai café nà et lou copa to bè dè la leingua.*

La Julie etai annéantia. Tot d'on coup sé met ein coléré et dit à l'assesseu: « Té l'au tsantzi ! »

A peina avai te ceïn de que s'est peinsaie que l'avai de onna grossa bêtise.

— T'avoi lié lou papai ? que dit l'assesseu à sa fenna.

Et totta penaède, la pourra dròla dut avouè que l'avai lié lou fameux papai et la bein bisquà, surtòt à causa que l'avai de à ses amies que vollhiavè ava onna roba de scia po lei coummeintons dè Paquès.

Dein sti mondou la corriausita l'est adi punia.

MÉRINE.

MADAME LE DOCTEUR

LA femme peut-elle être médecin ? La question ne se pose plus ; elle est aujourd'hui définitivement tranchée. Il y a des femmes-médecins. Si l'on ne se presse pas encore à leur porte comme à celle de certains représentants masculins de la Faculté, c'est défaut d'habitude. On y viendra.

Pour le moment, mesdames les doctresses se consacrent plus spécialement aux soins à donner aux malades de leur sexe et aux enfants. Mais plus tard, quand l'habitude sera prise, quand le nombre des femmes-médecins, toujours croissant, obligera leurs confrères masculins à compter avec elles et à composer avec elles, en vue d'une équitable répartition de la clientèle, il ne serait pas étonnant que d'un commun accord on s'arrêtât au partage que voici, qui est dans l'ordre naturel : MM. les docteurs

consacreront aux malades féminins leur talent, leur expérience, leurs soins éclairés et dévoués ; Mmes les doctresses mettront au service des malades du sexe fort ce même talent, cette même expérience, ces mêmes soins éclairés et dévoués. Ce sera alors tout plaisir d'être malade.

Mais nous n'en sommes pas encore là.

Lorsqu'on aborda chez nous la question de l'admission des femmes dans les facultés de médecine, un rapport sur ce sujet fut présenté par un de nos médecins à l'autorité sanitaire.

Après avoir justement reconnu que la femme doit être aussi considérée comme l'égal de l'homme, intellectuellement parlant ; que si elle ne possède pas toutes les qualités de l'homme, elle en a, en revanche, dont celui-ci n'est pas doué et qui sont des plus précieuses dans l'exercice de l'art médical ; après avoir rendu un juste hommage à plusieurs femmes-médecins, très célèbres, et prouvé que l'étude de la médecine par les femmes remonte à une époque très ancienne, puisque la célèbre école de Salerne décernait déjà des diplômes particuliers aux femmes, l'auteur du rapport conclut ainsi :

« Abordons maintenant le point de vue social ou si l'on veut moral de la question.

» Si nous cherchons à déterminer quelle est la vocation de la femme ici-bas, nous voyons bientôt que la nature l'a destinée à être épouse et mère, et qu'elle a été créée pour la conception, pour l'enfant et l'allaitement ; son existence est vouée à la reproduction et à la conservation de l'espèce humaine ; tout dans son organisme semble l'indiquer. La nature l'a renfermée dans d'étroites limites : à elle la maison et les soins de la famille. Et pour s'acquitter noblement de sa mission elle ne saurait entreprendre une profession qui l'astreigne à être journellement hors de chez elle. Une femme bon médecin ne peut donc être bonne mère et ne devra par conséquent pas se marier. C'est pour cela que si en principe nous reconnaissons à la femme le droit d'étudier et de pratiquer la médecine, nous pensons qu'il n'est pas désirable pour la société et pour le bonheur de la femme elle-même qu'elle choisisse cette vocation.

» Nous ne voyons cependant pas, dans les faits qui précèdent, un motif suffisant pour lui interdire cette carrière. Nous pensons que la société ne saurait s'alarmer d'un pareil état de choses. Nous sommes persuadés que la femme-médecin sera l'exception, que le nombre n'en sera pas considérable ; car, comme le dit justement M^{me} Gaël, dans sa brochure, il faut trop de courage et d'abnégation pour que cette carrière tente beaucoup de femmes. Et puis, si certaines d'entr'elles veulent se vouer au célibat dans un but aussi noble, comment les en empêcher sans attenter à la liberté individuelle.

» En résumé, et pour répondre à la question que nous nous sommes posée, nous disons que si la femme montre des aptitudes à l'étude et à la pratique de la médecine, elle ne s'est pas montrée jusqu'ici supérieure à l'homme ; qu'il n'est pas désirable pour le bien de la société qu'un trop grand nombre de celles-ci se voue à cette carrière. Rien, dans ces circonstances, n'est de nature à pousser l'Etat à favoriser cette tendance. Mais il doit accorder à la femme le libre accès dans les facultés en la traitant sur le même pied que les étudiants du sexe masculin. Il exigera d'elle des études préliminaires suffisantes et des examens d'Etat équivalents à ceux des hommes.

» Quant à savoir si l'on doit admettre les femmes dans les facultés destinées aux jeunes gens de l'autre sexe, nous répondrons qu'à priori rien ne s'y oppose. La question de la morale et des mœurs ne peut nous préoccuper : une femme qui entreprend les études médicales doit nécessairement perdre certaines qualités qui font le charme de son sexe : la sensibilité, la timidité, la pudeur, pour en acquérir d'au-